



Kemperle Activités Subaquatiques

Association Loi 1901
Ecole de Plongée du Pays de QUIMPERLÉ
Inscrit à la F.F.E.S.S.M. sous le n° 03.29.0181
Agrément Ministère des Sports n° 29 S 1019
4, Avenue Pasteur, 29300 QUIMPERLÉ

Réunion Comité Directeur du 27 janvier 2020 Compte-rendu

Etaient présents : Fabrice ALLAIN, Vincent BALOCHE, Hervé BOURHIS, Laurent BRIENS, Annie CAUFRIEZ, Stéphane HELAINE, Michaël LE TOLLEC, Véronique LOLLICHON, Christian MAHO, Pascale MARTIN BOURHIS, Guillaume RUELLO, Stéphane TRIHINE.

Absent excusé : Philippe BURBAN.

Adhésions / licences

A ce jour le club compte 123 adhérents répartis de la façon suivante :

- 67 plongeurs :
 - Adultes : 61
 - Jeunes plongeurs : 5
 - Plongeurs de passage : 1
- 34 apnéistes
- 22 hockeyeurs
 - Adultes : 13
 - Jeunes : 9

Effectif légèrement en hausse chez les plongeurs adultes (+3).

Maintien du nombre total d'adhérents à l'année (122 à ce jour, 125 en fin de saison 2018-19).

Activités par section

♦ Formations plongée :

19 personnes en formation au total (10 PN1, 3 PN2, 1 PN3, 1 PN4, 4 TIV)

- N1 : une nouvelle inscription courant janvier, cependant 2 stagiaires ont arrêté leur formation pour raisons de santé. Déjà N1 mais inscrit pour une remise à niveau complète, Joël poursuit néanmoins les cours théoriques. Dans l'impossibilité de reprendre, Marie-Françoise NAOUR demande le remboursement de la formation soit 130 € : accord du CD.
- N2 / N3 : il reste 1 ou 2 séances théoriques avant de planifier les séances pratiques.
- Formation TIV : 1 désistement, donc c'est 4 adhérents qui ont suivi la formation organisée par le Codep56 à Vannes les 18 et 19 janvier dernier.

Baptêmes de plongée

A la demande de l'association Sport Ado de Mellac (ALSH) une séance de Baptêmes aura lieu le 26/02 (période de vacances scolaires), pour 8 à 12 jeunes. Accord reçu du responsable de l'Aquapaq.

Organisation : - RDV encadrants et aides surface pour installation à 18h45.
- Accueil des jeunes entre 19h et 20h15.
- Les personnes présentes devront quitter l'établissement pour 20h30 au plus tard.

♦ Hockey :

Les jeunes hockeyeurs ont participé au championnat BPL les 11 et 12 janvier dernier.

Les benjamins de l'entente Quimperlé / Pontivy ont fini 3^{ème} du classement.

Les cadets de l'entente Quimperlé / La Bernerie ont fini 5^{ème}.

L'équipe adulte participera au championnat BPL poule B les 4 et 5 avril prochain.

♦ Apnée :

Petite fréquentation en piscine actuellement.

Il est prévu qu'une musicienne vienne accompagner une séance d'apnée le 5 ou le 12 février prochain.

Finances

- Recettes : 38 988,34 € (adhésions, licences, vente Gwennili, divers...).
- Dépenses : 9 426,62 € (licences, assurances, entretien matériel, divers...),
70 000,00 € pour l'achat du Pixsea (versement des 2 tiers).
Total des dépenses : 79 426,62 €.
- En caisse à ce jour : 34 772,58 €, soit :
 - Caisse : 853,98 €
 - Compte-chèques : 14 274,53 €
 - Livret : 19 644,07 €

Retour sur la formation TIV

Quelques informations et conseils ont été partagés par les stagiaires ayant participé à la formation TIV :

- TIV : obligation d'utiliser l'imprimé fédéral, et de respecter le délai de 365 jours maximum entre 2 TIV.
- Techniciens : recyclage obligatoire tous les 5 ans, dès 2021 pour les plus « anciens » (TIV avant 2017), attention aux dates des formations proposées (nombreuses inscriptions à prévoir en 2021).
- Blocs personnels : obligation de renouveler sa licence avant le 31/12 pour rester dans l'application TIV, sinon les blocs ne seront plus inscrits au listing fédéral et devront être requalifiés (licences et TIV étant associés dans la base, si la licence n'est pas à jour inspection impossible par le biais du club - tolérance pour cette saison). En cas de rupture des licences : requalification également obligatoire.
- Les blocs doivent être requalifiés avec leur robinetterie - Marquage CE obligatoire sur le matériel.
- Procédures oxy : les plongeurs Nitrox devraient utiliser du matériel oxy dès que le mélange dépasse 23 %, cependant il existe une tolérance notamment pour les blocs fondus avant 2008 => confusion et manque d'information, la règle reste à clarifier notamment entre ce qui est obligatoire et toléré.
- Au gonflage : noter les n° des blocs gonflés afin d'avoir une traçabilité.
- Les espaces « bouteilles tampon / compresseurs / rampe de gonflage » doivent être séparés et sécurisés (murets ou grillages + portes fermant à clé).
- Conseils pour conserver les blocs en bon état : purger les 2 robinets après rinçage et après gonflage, 20 à 30 bars d'air suffisent dans les blocs stockés en dehors des périodes de plongée.

Acquisition Pixsea

Les 70 000 € versés, correspondant environ aux 2/3 du coût du bateau, ont été financés par fonds propres (livret).

Sur les 34 000 € restant en caisse, 15 000 € minimum doivent être conservés pour faire face aux dépenses courantes, à l'entretien du matériel ou aux imprévus.

Montant restant dû sur bateau + options : environ 45 000 €.

- Possibilité d'investissement supplémentaire par fonds propres : 19 000 €.
- Subventions espérées : 6 000 €.
- Reste à financer par prêt : 20 000 € minimum.

Décision du CD à la majorité : prêt de 25 000 € pour avoir une marge de sécurité supplémentaire. (soit environ 3 700 € de remboursement par an à prévoir pendant 7 ans).

Fabrice contactera la banque afin d'obtenir des propositions et de négocier la possibilité de remboursements anticipés sans frais.

♦ Subventions

Pour faire suite à certaines réflexions, Pascale rappelle que les subventions demandées ont été murement réfléchies et auparavant discutées avec notamment l'adjoint au sport de la commune de Quimperlé, et qu'il est obligatoire de chiffrer précisément les demandes (sans montant sollicité précis, les dossiers ne sont pas étudiés).

- Subvention municipale : accord de principe reçu par mail pour 3 000 €. Réponse officielle attendue après délibération du 13 février.
- Subvention du Conseil Départemental : passage en commission permanente le 2 mars prochain. Réponse officielle attendue après les délibérations.

♦ « Un nom pour le bateau »

Environ 60 noms ont été proposés par des adhérents (notamment lors de réunions ou repas club ou par le biais de la boîte à idées). Un grand nombre a vite été éliminé par le CD : noms à connotations négatives, trop farfelus ou imprononçables, ainsi que des noms breton ou anglais.

Sur les dix noms restant 2 ont été retenus dans un premier temps : le Kassiopée et le Sirius.

Vincent B^a fera paraître un article sur le blog pour inciter les membres du KAS à faire d'autres propositions sous réserve qu'elles soient sérieuses, non insultantes et positives évidemment !

♦ Baptême

Le CD souhaite inviter toutes les personnes ayant contribué de près ou de loin à l'élaboration du projet et à son accomplissement (instances municipales, fédérales...) ainsi que tous les membres du KAS.

Date retenue pour le baptême du bateau : le samedi 6 juin à 18h00, à Doëlan.

Pascale joindra la mairie et la capitainerie pour avoir les autorisations nécessaires.

Le déroulement reste à organiser.

♦ Formation pilote

Procédures et conseils de pilotage seront à partager avec tous les volontaires qui souhaitent piloter le futur bateau, afin d'harmoniser les règles de fonctionnement. Hervé se chargera d'organiser une petite formation avant la prise en main du bateau par nos pilotes volontaires.

Compresseurs

Compresseur Coltri : bon fonctionnement malgré la fuite d'huile, 2^{ème} et 3^{ème} étage à revoir.

Formation gonfleurs : à planifier avant le début de la saison plongée.

(conseil du référent TIV du CIBPL : faire une formation ou révision gonflage avant chaque saison).

2 listes de gonfleurs seront établies et visibles au local : seuls les gonfleurs inscrits sur ces listes seront habilités à gonfler les blocs (les listes pourront être revues chaque année).

- 1 liste pour le gonflage des tampons : nombre de gonfleurs suffisant, liste à mettre à jour.
- 1 liste pour le fonctionnement de la rampe : une formation sera ouverte à de nouveaux gonfleurs.

Compresseur Nitrox : faut-il conserver le compresseur Nitrox qui nécessite environ 500 € d'entretien annuel et qui n'est utilisé que pour 5 ou 6 plongeurs ? Question remise à l'ordre du jour de la prochaine réunion CD.

Saison plongée : sorties / baptêmes

- René propose un WE club à Camaret les 17 et 18 mai prochain.
Le CD donne son accord mais déplore dans sa majorité le manque d'informations au préalable.
Il est convenable et souhaitable que tout WE ou séjour soit proposé et validé en CD avant d'être organisé et annoncé via le blog (pour rappel un séjour de 4 jours est déjà organisé le WE suivant).
- Séjour au Lavandou : Stéphane H. propose que les participants puissent étaler le coût du séjour en 4 règlements maximum par chèques émis au nom du club. Les acomptes pour les plongées et l'hébergement seront avancés par l'association (environ 1 700 €), ainsi que le solde du séjour.
9 inscrits à ce jour, ouverture de la sortie aux N1 qui devront régler 10 € en plus par plongée pour l'encadrement (pas d'auto-encadrement club).
- Baptêmes : à la demande de la mairie de Clohars Hervé a fixé les dates des séances de baptêmes au port de Doëlan, toutes ont été approuvées par la municipalité. 2 sessions formation N1 ont également été planifiées.
 - Baptêmes ouverts au public : 19 juillet, 16 et 30 août.
 - Baptêmes réservés aux «asso. jeunes» : 17 et 20 juillet, 3 et 17 août, sous réserve d'inscription.
 - Formation N1 : les 14/15/16 juillet, 28/29/30 juillet et 12/13/14 août, sous réserve d'inscription.

Hervé ne souhaite pas renouveler les séances de baptêmes à Beg-Porz cette année. 2 à 3 sessions de 3 jours chaque se déroulaient les années précédentes en juillet et août dans des conditions peu aisées : accès à la calle de mise à l'eau compliqué, difficulté pour trouver des volontaires sur 3 jours d'affilé...

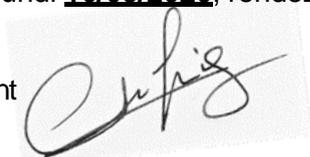
Informations diverses

- Petit matériel : les détendeurs sont à lister comme les masques (sont passés en EPI). Christian M. propose de revoir les listages et de poinçonner le matériel neuf lors de la journée TIV du 15/02/20.
- Tombola : sujet non abordé, reporté à la prochaine réunion CD.
- Pas d'entraînement piscine pendant les vacances scolaires, soit du dimanche 16/02 au dimanche 1/03.

Prochaine réunion du Comité Directeur

le lundi **16/03/2020**, rendez-vous au local du Belair à 20h pour un début de séance à 20h15.

Le Président



La secrétaire

